

## **Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière**

**Réunion des 16 et 17 décembre 2010**

**La stratégie régionale en matière de formation professionnelle  
pour les rentrées 2011 et suivantes**

### **I. CONTEXTE GENERAL**

Scolarisant 535 000 élèves (du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur), employant plus de 42 000 personnels enseignants et non enseignants, doté d'un budget de plus de 3.9 milliards d'euros (dont 355 millions d'euros pour la collectivité régionale), la formation initiale est un enjeu central pour l'avenir de notre région.

Le développement des sociétés actuelles dépend en effet de plus en plus du niveau de formation de leur population, dans un contexte mondial où l'accès à la connaissance constitue un facteur concurrentiel déterminant. L'école est aussi l'un des fondements de la cohésion sociale. Elle doit être le vecteur de la réussite de tous les jeunes, dans la perspective de leur insertion professionnelle et de leur devenir citoyen<sup>1</sup>.

#### **A. La Région s'engage en faveur de la formation de ses habitants, en déployant une politique de recherche et d'innovation respectueuse de l'environnement**

Dans un contexte de remontée du chômage, avec 98 653 demandeurs d'emploi fin septembre en région Centre, même si le taux de chômage reste inférieur au taux national, **l'enjeu de la mobilisation des ressources pour l'accès à la formation pour tous, ainsi que l'encouragement à l'innovation et à l'excellence, prennent tout leur sens.**

Cette dynamique en faveur de la jeunesse, de la recherche et de l'innovation doit être orientée par des principes forts alliant un développement économique durable et un aménagement du territoire cohérent avec les attentes des habitants.

#### **Une région innovante, pourvoyeuse d'emplois durables**

La formation au sens large - du lycée à l'enseignement supérieur et la recherche - mobilise plus de la moitié des ressources régionales. En effet, la priorité absolue donnée à l'emploi, à l'heure où l'Etat se désengage de plus en plus, passe indéniablement par **l'adéquation entre l'offre de formation à la population et le tissu économique régional**

Pour accompagner les jeunes, pour lesquels le passage à la vie professionnelle est de plus en plus difficile, la Région poursuivra ses efforts en termes d'orientation, d'accompagnement et de formation, cœur de ses missions, mais aussi, compte tenu des carences étatiques, dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport.

<sup>1</sup> *Regards sur l'éducation 2010*, Les indicateurs de l'OCDE

La Région fait de l'attractivité des formations de tous niveaux en direction de la jeunesse une priorité, dans un contexte de forte attraction exercée par l'Île-de-France en particulier sur les emplois très qualifiés. Pour cette raison, l'accent sera mis sur la durabilité des emplois, le développement d'une économie verte, le développement local, ainsi que la recherche de l'excellence par un soutien accru aux pôles de compétitivité et à l'innovation, garants des emplois de demain.

## **B. Le contrat de plan régional pour le développement des formations**

La loi pour l'orientation et la formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009 (art. 57) fait évoluer le cadre institutionnel de la coordination des politiques et interventions régionales en matière de formation. Elle remplace le précédent plan régional de développement des formations (PRDF) par un contrat de plan régional pour le développement des formations (CPRDF).

Dans ce cadre, **la Région a la responsabilité** :

- ◇ de décider des ouvertures de formation en apprentissage,
- ◇ d'émettre un avis sur les propositions d'ouverture et de fermeture de formations professionnelles sous statut scolaire ; le Rectorat (Education nationale) et la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt pour le ministère du même nom) étant finalement seuls décisionnaires.

Ce rapport est structuré autour de trois grandes parties :

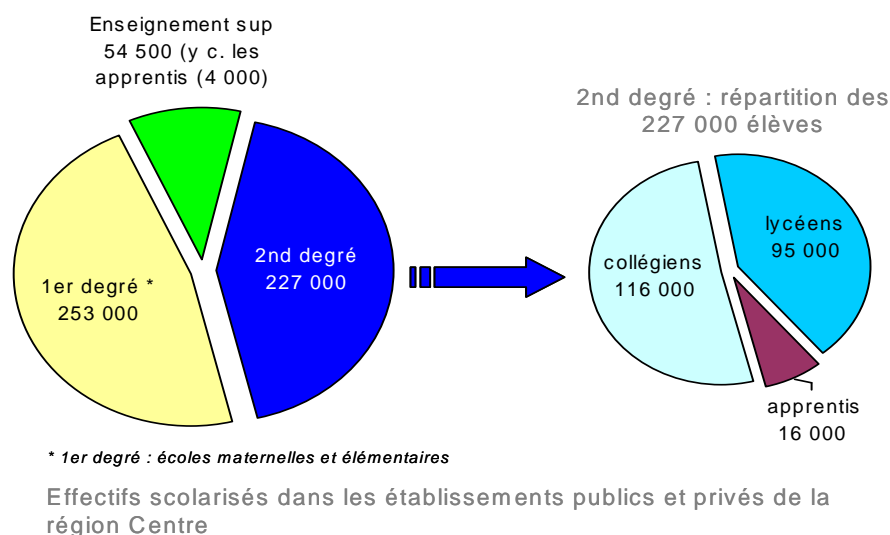
- ⇒ Les priorités régionales en matière de formation professionnelle, page 3
- ⇒ La carte régionale de l'apprentissage pour la rentrée 2011, page 7
- ⇒ Les orientations de la région relatives aux ouvertures et fermetures de formations professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée 2011, page 10

Pour en faciliter la lecture, les mesures d'ouvertures et de fermetures de formations mentionnées au fil du rapport sont détaillées en annexe.

Les parties du rapport consacrées à *La carte régionale de l'apprentissage pour la rentrée 2011 et les orientations de la région relatives aux ouvertures et fermetures de formations professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée 2011* feront l'objet de deux votes distincts.

## II. LES PRIORITES REGIONALES EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### A. Quelques éléments de diagnostic régional sur la formation initiale en région Centre



**Un habitant de la région sur cinq fréquente un établissement d'enseignement,** malgré un faible taux de scolarisation avant trois ans et après seize ans.

Source Insee

#### Quelques chiffres<sup>2</sup>:

- Diminution de la classe d'âges des 15-19 ans entre 2004 et 2009 : de 158 769 jeunes à 155 136, baisse constante des effectifs dans le second degré et dans l'enseignement supérieur, hausse marquée dans l'apprentissage ; augmentation de la proportion de bacheliers dans une génération (de 60% à 62.4%) mais diminution de leur taux d'accès à l'enseignement supérieur (de 69% à 64.6%).
- Dans l'ensemble des chômeurs, 17.9% sont des jeunes de moins de 25 ans pour les catégories A-B-C (DARES, 1<sup>er</sup> trimestre 2010, chiffres pour la région Centre).

### B. Les trois grandes priorités de la région Centre en matière de formation professionnelle initiale

L'enseignement professionnel doit être pour tous les élèves et apprentis une voie d'accès à un diplôme qui offre de réelles perspectives d'emploi, de progression professionnelle, d'épanouissement personnel. Ce défi, l'Etat ne pourra cependant pas le relever sans l'engagement des Régions, des organisations professionnelles et des employeurs, des familles.

**La région Centre propose trois grandes priorités en matière de formation professionnelle initiale,** qui s'inscrivent dans le cadre du CPRDF.

**Priorité n°1 : faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte le développement des territoires et des filières, en complémentarité entre les différents opérateurs**

Dans un contexte général de vieillissement de la population, le renouvellement des générations dans les emplois constitue un véritable enjeu. L'élévation du niveau de formation au cours de la

<sup>2</sup> Pour aller plus loin, Annexe 1 – Formation initiale : indicateurs clés et évolution de 2004 à 2009

dernière décennie doit se poursuivre pour atteindre la moyenne nationale (36 %). Les politiques de formation visant l'élévation du niveau de diplôme ont permis de diminuer le nombre de sortants sans qualification, et ont favorisé la hausse de la proportion de bacheliers dans une génération. Il faut poursuivre dans ce sens.

La région Centre a fait le choix de placer l'innovation, le développement durable, l'accessibilité et la compétitivité des territoires au cœur de sa stratégie de développement régional. Dans les filières industrielles comme dans le bâtiment, les besoins en personnel qualifié augmentent. Des secteurs très spécifiques demandent des compétences qui n'existent pas en nombre suffisant.

**Objectif 1. mobiliser l'ensemble des dispositifs de formation sur le territoire régional, dans un souci de complémentarité et en encourageant les initiatives nouvelles**

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Région a pour rôle l'élaboration, l'animation et la coordination des politiques régionales. De multiples acteurs, au premier rang desquels l'Etat et les partenaires sociaux, interagissent sur ce champ de la formation. Dans un contexte démographique délicat (baisse des effectifs scolaires) et dans un contexte économique en mutation, la Région doit être garante de la cohérence des recommandations et des initiatives entre les différents partenaires de l'offre de formation initiale.

Pour la Région, l'enjeu est de coordonner et de conduire les politiques d'éducation et de formation par la mise en synergie des dispositifs et l'affectation la plus efficace des moyens au service des territoires, des branches professionnelles et des besoins exprimés par les jeunes et leurs familles.

**Objectif 2. maintenir une offre de formation sur les territoires fragilisés et renforcer l'attractivité des établissements à faibles effectifs**

Les différentes mesures menées ces dernières années par l'Etat ont eu pour conséquence la fragilisation des petits établissements à faible effectif et en territoire rural, comme à St Aignan, Loches, Châteaudun ou encore Château-Renault. Ces établissements contribuent à l'aménagement du territoire et assurent à nos jeunes une offre de formation de qualité et de proximité, offre qu'il est indispensable de préserver. C'est pourquoi la Région insiste particulièrement sur la nécessité de prendre en compte les besoins exprimés par les lycées implantés en territoires ruraux.

**Objectif 3. maintenir un juste équilibre entre les différents niveaux de formation, en fonction des besoins de l'économie**

La carte des formations a été considérablement modifiée à la rentrée 2009 avec la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans. Cette réforme va dans le sens de l'élévation des niveaux de formation et de qualification des jeunes, en privilégiant l'accès au niveau IV. Pour autant, le risque de décrochage chez certains jeunes n'est pas négligeable. Ce nouveau cursus en trois ans (au lieu de quatre) risque en effet d'exclure les jeunes les plus en difficultés. C'est pourquoi il faut rester vigilant et maintenir une offre de niveau V suffisante sur les territoires pour permettre aux jeunes d'acquérir un premier niveau de qualification.

**Objectif 4. adapter les contenus des formations aux évolutions des métiers**

La région Centre possède de nombreux atouts et opportunités de développement économique, identifiés dans le diagnostic du SRADDT. Mettre en place des cursus de formations sur ces secteurs est un des moyens de conforter la position de la région Centre ou de la positionner sur de nouveaux créneaux, tels ceux de la construction et des énergies renouvelables, mais aussi le développement de compétences transversales (éco-conduite, éco-conception...).<sup>3</sup>

**Objectif 5. faire évoluer l'appareil de formation professionnelle vers une approche individuelle et modularisée de l'offre**

Pour conduire un plus grand nombre d'élèves vers le niveau IV de formation et faciliter le développement de parcours individualisés, des passerelles devront être proposées aux élèves. Il faut permettre la réorientation, le changement de cap. A seize ans, les choix ne sont pas définitifs. C'est un bon moyen de limiter les décrochages.

---

<sup>3</sup> Centre d'analyse stratégique, *La croissance verte – Quels impacts sur l'emploi et les métiers*, Février 2010

## **Priorité n°2 : lutter toujours plus contre le décrochage**

L'effort porté pour accompagner les jeunes sortis du système scolaire sans qualification doit être poursuivi et amplifié. C'est un enjeu fort pour l'employabilité des jeunes.

Il s'agit de mener une action toujours plus volontariste contre le décrochage, pour le prévenir et pour apporter des solutions aux jeunes qui sont sortis ou n'ont pu monter dans le « train de l'élévation des niveaux de qualification », afin de leur ouvrir la perspective d'une insertion stabilisée qui leur permette de construire un projet de vie.

La Région souhaite que chaque établissement proposant des formations professionnelles puisse contribuer à l'accueil des publics concernés, en construisant son offre de formation dans une logique de filière. Il est en effet nécessaire que chaque bassin puisse assurer une offre de proximité à des jeunes fragiles afin de mieux lutter contre les sorties sans qualification. Cette offre doit répondre à la demande économique mais aussi à la demande sociale. Ces formations peuvent être proposées sous des statuts différents pour mieux répondre à la diversité des publics. C'est ainsi qu'il sera possible de limiter l'érosion constatée en cours de cycle et le nombre de sorties sans qualification.

**Objectif 1. capitaliser les acquis des opérations « assure ta rentrée » et « assure ton année »**

**Objectif 2. construire des dispositifs particuliers** (voie scolaire, post baccalauréat, apprentissage)

**Objectif 3. Intégrer dans les priorités de travail la lutte contre le décrochage entre le secondaire et le supérieur**

## **Priorité n°3 : doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises**

La formation des hommes et l'innovation constituent les réponses principales au développement et à l'adaptation de l'économie régionale dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Dans ce contexte, l'organisation du système d'enseignement supérieur régional revêt une importance stratégique pour la région.

L'ensemble des formations post-baccalauréat de la région compte près de 55 000 jeunes, dont 60% en première et deuxième années. Plusieurs facteurs se cumulent pour aboutir à une réduction des effectifs étudiants en région Centre. Les estimations à l'horizon 2014 prévoient une baisse, pour des raisons démographiques. A cela s'ajoute la persistance d'un solde migratoire négatif (environ -10 000 étudiants) avec l'ensemble des régions limitrophes, pour des raisons qui tiennent à la structuration géographique des réseaux de transport, mais aussi à une attractivité insuffisante des établissements régionaux. Enfin, le taux régional d'étudiants en filière courte est supérieur d'environ 10% au taux national.

Dans ce contexte, il importe donc de mettre en place une stratégie cohérente de développement de l'enseignement supérieur, partagée par l'ensemble de ses acteurs, et qui permette de faire face aux évolutions technologiques, économiques et sociales. Ce travail bénéficiera de la constitution du PRES « Centre Val-de-Loire Université », qui fédère les universités et les grandes écoles. Il prendra également en compte la place des secteurs de l'enseignement supérieur non inclus dans le PRES : BTS et BTS Agricole, classes préparatoires aux grandes écoles, etc.

**Objectif 1. Construire un schéma partenarial de développement de l'enseignement supérieur en :**

- définissant une carte régionale de l'offre de formation supérieure, en prenant en compte l'ensemble des formations ;
- accompagnant la reconfiguration des formations au niveau BTS et licence professionnelle conséquence de la réforme LMD en termes d'aménagement cohérent du territoire ;

- appuyant le développement de l'immobilier universitaire et en veillant à l'amélioration des conditions de vie des étudiants ;
- mettant en synergie les différents dispositifs permettant de lutter contre les décrochages et l'échec dans les formations post-baccalauréat (prévenir les orientations « par défaut à l'université », susciter les demandes d'avis d'orientation de la part des lycées dans le cadre du dispositif « orientation active » et faciliter l'orientation par des liens renforcés entre établissements secondaires et supérieurs, favoriser le « repérage » conjoint des étudiants en difficulté par les nombreux acteurs intervenant dans le domaine, développer les passerelles entre les formations...)
- renforçant les actions de communication autour de l'offre de formation dans l'enseignement post-baccalauréat.

**Objectif 2. Promouvoir les métiers, notamment scientifiques et tout particulièrement auprès des filles, mais plus largement les métiers tels qu'ils évoluent au regard des compétences requises**

### **III. LA CARTE REGIONALE DE L'APPRENTISSAGE POUR LA RENTREE 2011**

#### **A. Contexte général**

**La politique de la Région en faveur de l'apprentissage** s'inscrit dans le cadre structurant de la mise en œuvre du CPRDF. Elle place l'apprentissage comme un dispositif concourant activement à la formation tout au long de la vie telle que définie par la région Centre :

- donner les clés pour construire son parcours, son épanouissement et son avenir, dans la sécurité sociale et professionnelle.
- construire la formation dans le respect du principe transversal de développement durable.

#### **B. Développement de l'apprentissage en région Centre**

- **Des objectifs régionaux en cohérence avec les besoins sectoriels et de territoire...**

**La Région vise la cohérence des objectifs régionaux en matière de carte des formations avec les réalités du terrain.** En la matière, l'objectif national d'atteindre un effectif de 800 000 apprentis dans les cinq prochaines années, alors que le seuil des 500 000 n'est pas atteint, apparaît peu réaliste au regard du potentiel de développement du dispositif de formation. Ce potentiel est aujourd'hui limité par les capacités d'accueil des entreprises qui constituent un frein important au développement de l'apprentissage. Trop de jeunes éprouvent aujourd'hui des difficultés à signer un contrat.

**C'est donc davantage sur la qualité des dispositifs qu'il faut travailler, plus que sur d'hypothétiques développements.** Et surtout, **il est essentiel de ne pas opposer les différentes voies de qualification mais au contraire de faire jouer les complémentarités** si l'on veut préserver une offre de formation adaptée sur les territoires. Cette complémentarité ne peut se concevoir que dans le cadre d'un véritable partenariat entre tous les acteurs de la formation. Plus largement, il est indispensable que tous les établissements, notamment les CFA, s'engagent dans la Formation Tout au Long de la Vie.

Au vu de ces éléments, **quatre objectifs majeurs** ont guidé l'élaboration de la carte régionale de l'apprentissage 2011 :

- 1- Répondre aux besoins actuels et futurs du développement économique et social
- 2- Poursuivre l'élévation du niveau de qualification des apprentis,
- 3- Répondre aux enjeux de développement des territoires,
- 4- Développer dans chaque CFA et section d'apprentissage une offre de formation structurée dans une logique de filière, en incluant le développement durable et dans le respect de la cohérence de l'offre globale de formation sur le territoire régional.

➤ **...et qui s'inscrivent dans un périmètre budgétaire contraint**

Les incertitudes qui pèsent sur le devenir des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) conclus en 2005 entre l'Etat, la Région et les partenaires de l'apprentissage sont lourdes de menaces. En effet, les COM arrivent à terme en 2010 et aucune information n'a, à ce jour, été transmise aux Régions quant aux perspectives de renouvellement. Ce sont 12 millions d'euros de recettes indispensables au financement du dispositif de formation qui sont en jeu.

Par ailleurs, le contexte économique peu favorable impacte très directement les ressources en taxe d'apprentissage des CFA. En 2010, le montant total de taxe d'apprentissage perçu par les CFA est en recul de 3,15% : 26,919 M€ en 2009 contre 26,071 M€ en 2010 (soit une baisse de 848 000 €). La baisse atteint 4,70% pour les CFA gérés par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Même si la taxe représente moins de 20% des recettes globales des CFA, l'impact de la baisse de cette ressource ne doit pas être négligé.

**Au vu de ces contraintes, les ouvertures proposées se feront à moyens constants.**

**C. Vingt-trois ouvertures de nouvelles formations : une volonté réaffirmée d'élévation du niveau de qualification des apprentis, dans une logique de filière**

➤ **23 ouvertures de formation**

**La carte propose pour la rentrée 2011 l'ouverture de vingt-trois formations nouvelles, qui se répartissent comme suit :**

	<b>V</b>	<b>IV</b>	<b>III</b>	<b>II</b>	<b>I</b>	<b>Total</b>
CFAIURC - Orléans				1	1	<b>2</b>
CFAIURC - Tours				1	2	<b>3</b>
CFAIURC - Chartres				1		<b>1</b>
CFA Agricole		2	1			<b>3</b>
CFA Bâtiment		3				<b>3</b>
CFA Académique		1	1			<b>2</b>
CFA Interprofessionnel		1	1			<b>2</b>
AFI 24			1			<b>1</b>
AFPA		1				<b>1</b>
CFA Industrie			1			<b>1</b>
CFA CCI				1		<b>1</b>
CFA Compagnons du Devoir		1				<b>1</b>
CFA MFEO/MFR	1					<b>1</b>
CFSA AFTEC			1			<b>1</b>
	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>23</b>

La carte 2011 est cette année encore une carte volontariste en termes **d'élévation du niveau de qualification des apprentis**. En effet, **la quasi-totalité des formations (22 sur 23) est de**

**niveaux Bac et Bac +**, dont un quart de formations relevant d'un niveau II et I. Ces propositions d'ouverture s'inscrivent très majoritairement **dans une logique de filière**, afin de compléter des formations existantes vers de la poursuite d'étude.

La Région a également privilégié l'ouverture de formations liées à **la performance énergétique et au développement durable**, avec l'ouverture de trois formations : deux mentions complémentaires de niveau bac « technicien en énergie renouvelables » dans les CFA du bâtiment d'Eure et Loir et d'Indre et Loire et une licence professionnelle « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » à l'antenne universitaire de Chartres.

Concernant plus particulièrement le premier niveau de qualification (CAP et titres professionnels équivalents), l'offre de formation proposée sur le territoire régional permet de répondre quantitativement aux attentes des jeunes et des entreprises. Pour ce premier niveau de qualification, la Région s'est fixée comme axes prioritaires d'intervention, l'égalité des chances dans l'accès au dispositif de formation et la sécurisation des parcours de formation avec un accent particulier mis sur la lutte contre les ruptures de contrats d'apprentissage.

L'ensemble des projets d'ouverture est présenté en annexe 2.

➤ **Les propositions de fermeture de formations à la rentrée 2011**

Comme chaque année, la carte propose un ajustement de l'offre de formation avec la fermeture de formations à très faibles effectifs ou qui ne correspondent plus au marché du travail. Pour la rentrée 2011, quatre formations sont ainsi proposées à la fermeture (cf. annexe 2).

➤ **Les propositions de transformation, transfert ou régularisation de formations à la rentrée 2011**

Pour la rentrée 2011, sept formations sont concernées (cf. annexe 2). Il s'agit principalement d'adapter des diplômes existants à la carte apprentissage en fonction de nouvelles réglementations (réforme de la voie professionnelle, changement de référentiel, abrogation du diplôme au niveau national...).

## **PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver les propositions d'ouverture de nouvelles formations et prendre acte des transformations, transferts, régularisations et fermetures figurant en annexe 2,
- m'habiliter à signer avec les organismes gestionnaires, les conventions conformément aux modèles adoptés par l'Assemblée plénière des 3 et 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05) et les avenants aux conventions existantes, conformément au modèle adopté par la Commission permanente régionale du 9 juillet 2004 (CPR 04.06.47).



## **IV. LES ORIENTATIONS DE LA REGION RELATIVES AUX OUVERTURES ET FERMETURES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2011**

### **A. Contexte général**

Les propositions émises par la Région sont réalisées sans connaissance des moyens financiers qui seront affectés par l'Etat au niveau régional à la mi-décembre. Ces propositions reposent donc sur des hypothèses qui ont fait l'objet d'un examen technique avec les autorités académiques, exprimées à partir des orientations majeures du Conseil régional en matière de besoin en formations et de projets non encore définitifs de la part du Rectorat et de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

### **B. Les orientations générales du Rectorat et de la DRAAF pour la rentrée 2011**

Des suppressions de postes sont encore annoncées : - 4 800 postes dans le second degré de l'Education nationale et - 120 postes dans l'enseignement agricole, au niveau national. **Cette réduction drastique du nombre de postes d'enseignants justifie pour une très large part les projets de fermeture qui ont été évoqués par le Rectorat. Nous ne pouvons les accepter car ils priveraient les jeunes, leur famille et les lycées de notre région d'un potentiel de formation globalement nécessaire.**

Le Rectorat a proposé l'année dernière un plan pluriannuel de développement des formations professionnelles pour les rentrées 2010 et suivantes, avec la perspective d'ouvrir quatorze formations.

Pourtant, à la rentrée 2010, seule une formation a été ouverte (baccalauréat professionnel Commerce au LP Châteauneuf à Argenton sur Creuse). Dans le même temps, six formations ont fermées et dix formations ont subi des réductions de capacités. Ces mesures vont à l'encontre des grands enjeux fixés par l'Assemblée régionale en AP de décembre 2009 pour défendre le système régional de formation.

Pour la DRAAF, le principal sujet de la rentrée 2011 sera la fin du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans, avec l'ouverture des classes de terminales professionnelles là où n'existaient que des BEPA « secs » avant la réforme.

### **C. Les grands enjeux de la rentrée 2011**

**La Région a alerté dès le mois de juin le Rectorat et la DRAAF sur quatre grands dossiers, qui vont impacter considérablement l'offre de formation professionnelle à la rentrée 2011 et feront l'objet de forts enjeux pour les lycées**, en terme d'image, d'attractivité et d'ancrage territorial.

#### **1. La rénovation de la filière sanitaire et sociale**

**A la rentrée 2011, la filière sanitaire et sociale est rénovée.** Pour mémoire, cette filière n'avait pas été transformée en 2009 lors de la rénovation de la voie professionnelle et proposait toujours le cursus BEP et baccalauréat professionnel en deux ans<sup>4</sup>.

##### ***a) Les scénarii du Rectorat et de la DRAAF***

#### **Pour le Rectorat**

- Malgré une demande sociale forte, le **Rectorat envisage des réductions de capacités de l'ordre de - 20%**. Deux raisons sont invoquées. La première est celle de la

<sup>4</sup> Cf. annexe 4 - la réforme de la filière sanitaire et sociale

sauvegarde de la filière technologique sanitaire et sociale. La seconde est liée aux fortes interrogations sur les débouchés professionnels pour ce baccalauréat professionnel.

- Le Rectorat n'envisage **aucune création ex nihilo**.
- Un choix doit s'opérer par lycée entre les deux options du baccalauréat professionnel. Ce choix s'opérera notamment en fonction des débouchés et des offres de stage à proximité.
- Un cas litigieux : **la fermeture de la filière au LP Delataille à Loches**.

**En conclusion, le scénario du Rectorat repose sur la recherche du point d'équilibre entre filière professionnelle et filière technologique :**

- en réduisant les capacités en voie professionnelle de 20 %,
- en promouvant la filière technologique à travers une augmentation des élèves en seconde G&T - enseignements d'exploration « santé-social » et « biotechnologie ».

## **Pour la DRAAF**

Il existe aujourd'hui seize BEPA services à la personne (dont sept en Maisons Familiales et Rurales - MFR) et onze baccalauréats professionnels services en milieu rural (dont deux en MFR).

### ***b) Les priorités de la Région***

**Notre région est confrontée à des défis majeurs**, dont le vieillissement de la population, la pénurie de personnels soignants dans certains territoires et l'évolution des attentes des familles. Le secteur de la santé, de l'action sociale et plus globalement des services aux personnes est appelé à se développer sur nos territoires.

**Pour y répondre avec efficacité, l'évolution des compétences et des qualifications est un incontournable.** Des efforts importants sont réalisés par la Région sur la formation dans les écoles, dans les formations de demandeurs d'emploi de ce secteur. **La formation initiale est déterminante pour les emplois de demain.** Elle doit s'inscrire dans une relation de proximité pour être en adéquation avec les besoins des populations et pouvoir y répondre avec qualité.

Il convient également que nous soyons attentifs à **l'articulation et à la cohérence de l'ensemble de l'offre de formation proposée en région**, y compris celle qui est accessible par la voie scolaire (diplômes proposés par les Ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture). **Cette offre joue un rôle important dans l'orientation des jeunes** vers les carrières du secteur sanitaire et social, qui suscitent une très forte demande par rapport à l'offre potentielle (une offre pour cinq demandes).

Même si ces formations restent généralistes, leur **implantation et leur articulation avec les formations professionnelles proposées dans les territoires** (notamment aide-soignant, infirmier mais aussi aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale) **doivent faire l'objet d'un examen et d'un suivi très attentifs pour éviter les ruptures ou les blocages dans les parcours de formation des jeunes concernés. Cela passe par la construction progressive d'une carte des formations permettant la continuité des filières et une réponse appropriée aux besoins identifiés, carte coordonnée par la Région compte tenu de l'extension de son champ de compétence sur le champ des formations sanitaires et sociales.**

**La réforme, telle qu'elle est prévue pour la rentrée 2011, ne répond pas à ces problématiques et soulève plusieurs questions fondamentales, auxquelles la Région attend des réponses de la part de l'Etat :**

- ⇒ **Le maillage du territoire** : quelle répartition entre les baccalauréats professionnels de l'Education Nationale et de la DRAAF sur les territoires ? Quelle articulation avec l'offre existante dans les écoles, dans les organismes de formation de demandeurs d'emploi ?

- ⇒ **L'insertion professionnelle** : quels débouchés demain pour ces nouveaux baccalauréats professionnels ? La profession annonce d'ores et déjà qu'elle n'embauchera pas de jeune au niveau IV ; les besoins en emploi étant davantage au niveau V et au niveau III et +.
- ⇒ **Les passerelles avec les autres diplômes de la filière** : quel est le lien prévu entre ces baccalauréats professionnels et les formations dispensées dans les écoles sanitaires et sociales ? Y aura-t-il des passerelles et des complémentarités ? Les élèves sortants de baccalauréat professionnel pourront-ils s'inscrire au concours d'infirmier ? A ce jour, aucune réponse ne peut être apportée puisque les référentiels sont encore à l'étude à neuf mois de la rentrée de septembre 2011.
- Un problème est déjà soulevé, celui du lien entre le baccalauréat professionnel « accompagnant en établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux » et les diplômes d'état d'aide-soignant, d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique. En effet, le nouveau baccalauréat professionnel semble recouvrir les champs de compétences de ces diplômes d'état, qui sont eux de niveau V !

## **2. La réforme de la filière technologique industrielle**

### ***a) La réforme***

Le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a engagé une réforme des séries STI (sciences et technologies de l'industrie) et STL (sciences et technologies de laboratoire) de la voie technologique<sup>5</sup>. Celle-ci repose sur deux constats : une baisse des effectifs de 25% en dix ans et la nécessité d'un réaménagement profond des diplômes technologiques pour mieux répondre aux besoins économiques (métiers d'ingénieurs et techniciens supérieurs).

Bien que relevant de la formation initiale sous statut scolaire, cette réforme concerne aussi la carte des formations, le maillage du territoire, l'accompagnement du tissu économique et la réponse à des besoins d'emplois ; autant de sujets sur lesquels la Région exerce sa compétence dans le cadre des schémas régionaux.

**Le Rectorat propose d'ouvrir ces filières dans les dix-huit lycées anciennement STI, plus deux établissements qui n'ont pas à l'heure actuelle de série STI** (le lycée Emile Zola à Châteaudun et le lycée Claude de France à Romorantin). L'objectif du Rectorat est de reconquérir les effectifs de 2000 à horizon 2015, soit une hausse de + 35 %. Actuellement, les effectifs de la série sont de 2 538 élèves répartis dans dix-huit lycées publics et six lycées privés de la région Centre.

### ***b) La position de la Région***

**La Région a rapidement fait part de son inquiétude quant aux besoins d'investissement nécessaires pour accompagner cette réforme.**

Concernant les locaux, l'impact de réorganisation des locaux peut porter sur un peu plus de 1000 m<sup>2</sup>, avec dans l'esprit de cette réforme le souhait de séparer clairement cette filière de la partie professionnelle ou du secteur des BTS.

Concernant les équipements, de nombreux matériels nouveaux sont mentionnés dans le guide d'équipement. On peut relever notamment une forte demande de postes informatiques pour répondre à la simulation ou virtualisation des process.

Concernant les deux lycées ne possédant pas de STI, le volume d'équipements à mettre en place est bien plus important. **Une première évaluation en équipements neufs** (sans déménagement ni redéploiement, sans aménagement de locaux) **se monte à 2.4 M€.**

**La Région propose :**

- Pour les lycées qui ont déjà des STI, la Région suggère que ces derniers réutilisent le matériel déjà présent dans l'établissement ; pas d'achat supplémentaire à prévoir pour la Région.

<sup>5</sup> Cf Annexe 5 – la réforme de la filière technologique industrielle

- Pour les deux créations nettes (Emile Zola et Claude de France), la Région préconise d'équiper à minima les lycées déjà très bien équipés. Si les fonds de réserve le permettent, ces lycées prendront sur leur budget pour acheter les équipements complémentaires.

**De plus, la Région souhaite qu'un inventaire précis soit réalisé dans les lycées**, en amont de toute demande complémentaire.

**Par ailleurs, la Région s'interroge quant aux objectifs de la réforme : des référentiels trop conceptuels, une concurrence possible entre voie technologique et voie professionnelle, des suppressions de postes et des reconversions imposées aux enseignants...**

### **3. L'évolution de l'offre post bac, notamment pour les sortants de baccalauréat professionnel en trois ans**

Les jeunes issus de la vague d'expérimentation du baccalauréat professionnel en trois ans vont arriver au terme de leur cursus en juin 2011. Afin d'offrir à ces jeunes une offre de formation en cohérence avec les objectifs visés par la réforme de la voie professionnelle, soit une poursuite d'études en STS, la Région a demandé au Rectorat et la DRAAF de mettre en œuvre des dispositifs appropriés, en lien avec l'offre existante.

**Le Rectorat envisage d'ouvrir à la rentrée 2011 deux BTS<sup>6</sup> : un BTS Communication des entreprises au lycée Marguerite de Navarre de Bourges et un BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social au lycée Voltaire d'Orléans. Des augmentations de capacités sont également prévues, dans le secteur du tertiaire prioritairement. Par ailleurs, cinq fermetures sont proposées, dont quatre dans le domaine industriel. Au total, le Rectorat créerait 80 places et en fermerait 74.**

**Comment, dans ce contexte, accueillir les 270 jeunes supplémentaires sortants de baccalauréat professionnel en trois ans attendus à la rentrée 2011 ?**

Pour la DRAAF, ce point n'est pas une priorité pour 2011, les baccalauréats professionnels en trois ans ayant été mis en place qu'à partir de la rentrée 2009.

### **4. Le calibrage de l'offre de CAP, élément décisif de la carte des formations**

**La répartition entre CAP et baccalauréats professionnels doit constituer une priorité dans la préparation de la rentrée 2011. Le CAP offre un niveau de qualification pertinent sur le marché du travail dans beaucoup de secteurs professionnels et permet à de nombreux jeunes d'accéder à un premier diplôme.**

**La Région souhaite que chaque établissement proposant des formations professionnelles puisse contribuer à l'accueil des publics concernés, en construisant son offre de formation dans une logique de filière.** L'année à venir sera décisive pour le succès de la rénovation de la voie professionnelle à travers la construction d'équilibre entre baccalauréats professionnels en trois ans et CAP, l'organisation des passerelles et la consolidation de l'accompagnement personnalisé.

C'est pourquoi, **la Région souhaite que les formations inscrites au plan pluriannuel proposé par le Recteur en décembre 2009 soient ouvertes dès la rentrée 2011.** Ces ouvertures sont indispensables dans la mesure où :

- elles répondent à la problématique des établissements à petits effectifs et/ou en territoire rural ; c'est le cas pour le LP Sully à Nogent le Rotrou, le LP F. Paulsen à Châteaudun, le LP E. Delataille à Loches ou bien encore le LP G. Sand à La Châtre.
- elles complètent les filières présentes dans ces établissements au niveau IV.

---

<sup>6</sup> cf. annexe 7

- elles offrent des formations qualifiantes à des publics fragiles, comme les jeunes sortants de 3<sup>ème</sup> SEGPA.

**En complément de cette liste d'ouvertures prioritaires, qui ne couvre pas l'ensemble des besoins identifiés au niveau local, notamment en territoire rural, la Région réitère sa demande au Recteur, à savoir l'ouverture de quatre CAP complémentaires :**

- le CAP Agent d'entreposage et de messagerie au LP D'Alembert, à Issoudun,
- le CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques au LP Beauregard, à Château-Renault,
- le CAP Petite enfance au LP Delataille, à Loches,
- le CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle au LP Jean Lurçat, à Fleury les Aubrais.

**Or, le Rectorat, en dépit de nos préconisations, n'envisage pas d'ouverture à la rentrée prochaine mais au contraire la fermeture de quatre CAP et plusieurs réductions de capacités, qui entraîneront au final la suppression de 90 places. La Région ne peut admettre ces fermetures.** Encore une fois, force est de constater que le Rectorat ne tient pas compte des investissements immobiliers réalisés par la Région. C'est le cas notamment pour le CAP Composites, plastiques chaudronnés au lycée Pasteur au Blanc (Indre), où la Région, à la demande du Rectorat, a investi 4 millions d'euros il y a dix ans pour installer la filière.

## **PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

**Le développement des formations générales, technologiques et professionnelles est au cœur des enjeux prioritaires pour notre région :**

- **enjeu sociétal** : la formation doit permettre d'accompagner les mutations de l'économie, avec notamment le déploiement du secteur du développement durable et l'accroissement des efforts dans le secteur des services à la personne.
- **enjeu économique et social** : pour mieux former aux emplois d'aujourd'hui et de demain dans l'industrie et les services.
- **enjeu humain** : la formation doit assurer à chacun une meilleure qualification pour l'insertion et l'employabilité. Elle reste la clé nécessaire de l'autonomie économique et sociale des jeunes.
- **enjeu territorial** : pour soutenir la vitalité des territoires et leur développement équilibré. Chaque territoire doit compter sur un outil de formation (lycée, lycée professionnel, CFA) dynamique et répondant aux priorités économiques locales et régionales.

Pour défendre le système régional de formation et l'adapter aux grands enjeux de notre région, je vous demande de bien vouloir :

- m'habiliter à négocier avec le Rectorat et la DRAAF la prise en compte des priorités de la Région dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles, à savoir :
  - faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte le développement des territoires et des filières, en complémentarité entre les différents opérateurs,
  - lutter toujours plus contre le décrochage,
  - doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises.
- m'apporter votre soutien afin d'opposer un refus à toute diminution de moyens (poste d'enseignants et moyens pédagogiques) dans l'académie.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**François BONNEAU**